



Contribuer à l'ambition TEPOS et développer les énergies renouvelables thermiques



- CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL 2017-2020 ENTRE L'ADEME ET LA COR
- FACILITER L'INSTALLATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES PRODUCTRICES DE CHALEUR



Votre projet

Vous souhaitez rénover ou installer une production d'eau chaude sanitaire ou chauffage.

Opter pour une énergie renouvelable issue de nos ressources naturelles

- Bois énergie avec ou sans réseau de chaleur
- Géothermie
- Solaire thermique

Les bénéficiaires

- | | |
|------------------------|---|
| ▶ Les communes | ▶ L'industrie |
| ▶ Les associations | ▶ Les organismes de logements sociaux |
| ▶ Les agriculteurs | ▶ Les établissements de la santé et du tourisme |
| ▶ Les bailleurs privés | |
| ▶ L'habitat collectif | |

Les conditions requises

- Partage des informations relatives aux installations et au suivi des performances.
- Réalisation des installations dans un objectif de qualité globale, par des professionnels qualifiés.

L'Ouest Rhodanien
1^{er} territoire
retenu par l'ADEME
Auvergne Rhône-Alpes



La COR bénéficie du COT, cela vous apporte :

- ▶ Un accompagnement administratif, technique et financier de la COR
- ▶ Des aides financières de l'ADEME pour les études comme pour l'investissement : 70% sur les études - entre 20 et 40% du montant des travaux
- ▶ Une mise en réseau avec les bons professionnels